VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 72

OBJECTIFS ET ACTIONS D'INFORMATION JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET L'ESPACE INFO JEUNES REGION AUVERGNE MIF POUR LES ANNEES 2019 ET 2020

Ne prend pas part au vote au titre de la délibération : Simon POURRET en tant que membre du Conseil d'Administration de l'Espace Info Jeunes Région Auvergne au titre de Clermont Auvergne Métropole.

L'Espace Info Jeunes assure une mission d'intérêt général en matière d'accueil, d'information, de documentation et de services pour les jeunes. Il assure une mission spécifique dans le domaine des emplois saisonniers et de l'accompagnement des jeunes créateurs d'activité.
L'Espace Info Jeunes, tout en rappelant ses savoir-faire et son expertise dans le domaine économique et de la jeunesse, souhaite se positionner aux côtés de la Ville de Clermont-Ferrand pour piloter et développer une mission infra régionale en matière d'information jeunesse. Cette mission d'intérêt général est décrite dans la convention entre la Ville et l'Espace Info jeune.

La Ville de Clermont-Ferrand, dans le cadre du renouvellement de sa politique publique en direction des jeunes, entend poursuivre cinq axes de développement en cohérence avec les interventions des autres Collectivités territoriales et les dispositifs partenariaux :

1/ Une ville qui contribue par son action à ce que les jeunes trouvent une place dans la société

2/ Une ville qui soutient la mobilité des jeunes

3/ Une ville qui s'engage pour l'égalité de toutes et tous les clermontois.e.s

4/ Une ville qui favorise l'engagement et la citoyenneté

5/ Une ville qui favorise le bien être et la solidarité.

Aux côtés de l'Espace Info Jeunes depuis 2010 en tant que financeur, la Ville de Clermont-Ferrand souhaite cette année renforcer son soutien à l'association dans la perspective des axes de développement cités plus haut, en versant une subvention de 35 000 euros.
Par ce soutien accru, la Ville reconnaît l'intervention de l'Espace Info Jeunes en tant que structure d'information jeunesse à rayonnement infra régional sur le territoire clermontois, et souhaite consolider sa coopération avec l'association, en particulier en ce qui concerne les Missions jeunesse de la Direction du Développement Social et Urbain.

Afin de formaliser ce partenariat, la présente convention détermine les objectifs et les actions à poursuivre en matière d'information jeunesse sur le territoire communal.
Ces objectifs et actions sont décrits de deux manières :

- les missions et actions qui relèvent spécifiquement de la responsabilité de l'Espace Info Jeunes, en tant que structure Information Jeunesse à rayonnement infra régional sur le territoire communal ;
- les objectifs et actions que les deux parties entendent poursuivre de manière conjointe (dans le cadre d'une programmation annuelle d'actions conjointes).

La mise en œuvre des objectifs définis dans la convention de partenariat sera régulièrement suivie, sur le plan technique et politique. A ce titre, la Ville poursuivra sa participation au Conseil d'Administration de l'association, au sein du collège « Collectivités Locales – Organismes consulaires ».

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver le soutien aux actions portées par l'Espace Info Jeunes et d'accorder une subvention de 35 000 €, les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 ;
- d'autoriser le versement, en temps utile de cette subvention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée à la présente délibération.

VILLE DE CLERMONT FERRAND

ESPACE INFO JEUNES AUVERGNE

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET L'ESPACE INFO JEUNES PORTANT SUR LES OBJECTIFS ET LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS D'INFORMATION JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL - ANNÉES 2019 ET 2020 -

Entre

La Ville de Clermont-Ferrand,
Hôtel de Ville, 10 rue Philippe Marcombes 63000 Clermont-Ferrand,
Représentée par Monsieur Olivier BIANCHI ou son représentant, agissant en qualité de Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2019,
Ci-après dénommée « la Ville de Clermont-Ferrand »,

D'une part,

Et

L'Espace Info Jeunes Région Auvergne Mif,
Association Loi 1901 enregistrée en préfecture le 2 septembre 1992 sous le n°2/14782 dont le siège social est situé 5, rue Saint Genès à Clermont-Ferrand, représenté par Madame Martine BRUNSWIG, agissant en qualité de Présidente,
Ci-après dénommé « L'Espace info jeunes »,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

L'Espace Info Jeunes assure une mission d'intérêt général en matière d'accueil, d'information, de documentation et de services pour les jeunes. Il assure une mission spécifique dans le domaine des emplois saisonniers et de l'accompagnement des jeunes créateurs d'activité. Au titre de sa convention avec le Conseil Départemental du Puy de Dôme, l'Espace Info Jeunes organise une aide à la recherche d'emploi pour les jeunes entre 25 et 30 ans.

L'Espace Info Jeunes, tout en rappelant ses savoir-faire et son expertise dans le domaine économique et de la jeunesse, se positionne aux côtés de la Ville de Clermont-Ferrand pour piloter et développer une mission infra régionale en matière d'information jeunesse. Cette mission d'intérêt général est décrite dans la présente convention.

La Ville de Clermont-Ferrand, dans le cadre du renouvellement de sa politique publique en direction des jeunes, entend poursuivre cinq axes de développement en cohérence avec les interventions des autres Collectivités territoriales et les dispositifs partenariaux :

1/ Une ville qui contribue par son action à ce que les jeunes trouvent une place dans la société
2/ Une ville qui soutient la mobilité des jeunes
3/ Une ville qui s'engage pour l'égalité de toutes et tous les clermontois.e.s
4/ Une ville qui favorise l'engagement et la citoyenneté
5/ Une ville qui favorise le bien être et la solidarité

La Ville de Clermont-Ferrand situe son partenariat avec l'Espace Info Jeunes dans la perspective de ces axes de développement et reconnaît à ce titre l'intervention de l'Espace Info Jeunes en matière d'information, d'accompagnement des jeunes dans tous les aspects de la vie quotidienne et en particulier en matière d'insertion sociale et professionnelle, d'aide à la création d'activités.

Article 1 : objet de la convention

La présente convention fixe les modalités de partenariat entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'Espace Info Jeunes. En cohérence avec les orientations soutenues par les autres Collectivités territoriales, celle-ci détermine les objectifs et les actions à poursuivre en matière d'information jeunesse sur le territoire communal.
Ces objectifs et actions sont décrits de deux manières :

- les missions et actions qui relèvent spécifiquement de la responsabilité de l'Espace Info Jeunes, en tant que structure Information Jeunesse à rayonnement infra régional sur le territoire communal ;
- les objectifs et actions que les deux parties entendent poursuivre de manière conjointe.

Article 2 : les missions et actions développées par l'Espace Info Jeunes

2.1. L'accompagnement des jeunes dans tous les aspects de la vie quotidienne

Les jeunes générations doivent développer de multiples compétences pour construire leur long chemin vers la vie d'adulte autonome, marqué pour certains de va-et-vient entre formation, chômage, travail et tentatives multiples et fragmentées en matière de mobilité, de logement et de vie affective.
L'Espace Info Jeunes propose ainsi de nombreux services au quotidien à tous les jeunes dans divers domaines autres que ceux liés à l'emploi ou à l'insertion professionnelle :

- Engagement / Mobilité
- Loisirs, vacances
- Services pratiques et animations

2.2. Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par l'emploi

L'Espace Info Jeunes s'est doté d'un service spécifique sur les questions d'orientation, d'emploi et de formation et a développé une importante ingénierie (l'Espace Emploi Formation).
Ce service répond à la préoccupation de tous les jeunes dans leur parcours d'orientation et d'accès à l'emploi et à la formation par une panoplie d'actions pratiques correspondant à leurs besoins : ateliers collectifs, entretiens individuels ou accompagnements personnalisés. L'objectif de donner aux jeunes les moyens d'être autonomes, et de dynamiser leurs démarches de recherche d'emploi ou de formation.
Actions mises en œuvre :

- Information des usagers au sein de l'espace spécialisé Orientation Emploi Formation
- Une démarche innovante sur l'Orientation, la Formation et l'Emploi auprès des jeunes
- Programme d'entraînement à l'emploi novateur : « Job Training »
- AUVERSTAGES : Accompagnement des jeunes pour trouver un stage
- Les « dating days » : recrutements en partenariat avec les entreprises
- Lutte contre le décrochage : une action spécifique à développer en 2019.

2.3. Susciter l'initiative des jeunes par la création d'activités

L'Espace Info Jeunes dispose d'un service dédié à la création d'entreprise et au développement de la culture de projet : l'Espace Initiatives Jeunes.
Il est destiné à apporter tout le soutien technique nécessaire aux jeunes porteurs de projet qui souhaitent lancer leur activité, tout au long de l'année, du lundi au vendredi.
Actions mises en œuvre :

- Une écoute et un accompagnement spécialisés pour les jeunes porteurs de projet
- Suivi des entreprises créées
- Auverboost : une initiative unique pour soutenir la création d'activité des jeunes
- Méthode de sensibilisation à la création d'entreprises par l'organisation d'animations.

2.4. Des outils en appui de l'information jeunesse

Actions mises en place :

- Le portail www.info-jeunes.net, comme outil collaboratif au service des jeunes et des partenaires :
- Supports et outils divers pour l'information des jeunes

Article 3 : les actions développées conjointement par la Ville de Clermont-Ferrand (Direction du Développement Social et Urbain) et l'Espace info jeunes

L'Espace Info Jeunes et la Ville de Clermont-Ferrand décident d'engager des actions communes, dans le cadre d'une programmation définie annuellement, autour des axes suivants :

3.1. La poursuite du partenariat pour l'organisation des journées jobs d'été, comme opération de référence pour le développement d'autres actions. L'Espace Info Jeunes propose sa logistique, son réseau d'entreprises, et son savoir-faire pour la mise en œuvre de cette opération dans les quartiers en collaboration avec les équipements de proximité et les missions jeunesse (DDSU). La Ville de Clermont-Ferrand apporte un appui en termes de délocalisation de l'action dans les quartiers prioritaires et de communication globale sur l'événement (mise à disposition de supports imprimés, relais sur les réseaux sociaux, …).

3.2. L'organisation d'immersions croisées entre les professionnels de l'Espace Info Jeunes et de la DDSU afin de s'imprégner de la culture de chaque organisme et faciliter le partage d'informations et de méthodologies. Ces immersions croisées doivent renforcer la connaissance mutuelle entre les équipes afin de favoriser le développement d'actions conjointes.

3.3. Mise en place de formations s'adressant aux agents de développement sociaux de la DDSU sur des thématiques correspondant aux domaines d'expertise de l'Espace Info Jeunes (méthodologies de l'accompagnement de projets de jeunes, premier accueil de porteurs de projet, ...).

3.4. Assurer la diffusion de la carte Citéjeune en direction des publics fréquentant l'Espace info jeunes. Un chantier sera conduit dans la temporalité de la convention pour améliorer les process administratifs et numériques afin de simplifier la gestion de ce point de diffusion de la carte Citéjeune.

3.5. Formalisation des relais d'information entre les équipements de quartier (DDSU) et l'Espace info jeunes : affichage dans les équipements de proximité des informations sur les événements/actions mises en place par l'Espace Info Jeunes, et réciproquement. A ce titre, des permanences de conseillers de l'Espace Info Jeunes pourront se mettre en place dans les équipements de proximité, à titre expérimental.

La programmation annuelle des actions conjointes déclinent ces différents axes, sans qu'ils soient obligatoires ou exclusifs. D'autres actions peuvent se mettre en place, à l'initiative des équipes des deux parties et après accord des deux directions.

Article 4 : modalités financières

La Ville de Clermont-Ferrand décide d'apporter son soutien à l'Espace Info Jeunes pour l'année 2019. Ce soutien prend la forme d'une subvention de fonctionnement de 35 000 € (Trente Cinq Mille euros).

La subvention sera versée en une fois après la signature de la présente convention. L'Espace Info Jeunes s'engage à transmettre les documents définis dans l'article 6.

Dans le respect du principe de l'annualité budgétaire, la subvention accordée sur l'exercice budgétaire de 2020 donnera lieu à une délibération du Conseil Municipal.

Article 5 : obligations de l'Espace Info jeunes

L'Espace Info Jeunes s'engage à mentionner le soutien de la Ville de Clermont-Ferrand. Pour ce faire, il utilisera systématiquement le logo de la Ville de Clermont-Ferrand sur tous ses supports de communication et mentionnera à chaque occasion le soutien financier qui lui est apporté par la Ville de Clermont-Ferrand.

L'Espace Info Jeunes participera en outre aux opérations concernant la jeunesse organisées par la Ville de Clermont-Ferrand, en y apportant son soutien dans la mesure de son champ d'intervention et de ses moyens.

Article 6 : gouvernance du partenariat

Les Directions du DDSU et de l'Espace Info Jeunes se rencontrent régulièrement pour mesurer les avancées, lever les difficultés éventuelles et préparer l'information aux élus concernant la mise en œuvre de la présente convention.

Des rencontres entre les équipes de l'Espace Info Jeunes et de la Direction du Développement Social Urbain sont régulièrement organisées afin de mettre en œuvre les axes définis dans l'article 3, dans le cadre d'une programmation annuelle d'actions conjointes validées par les deux parties.

En tant que financeur, la Ville de Clermont-Ferrand participe au collège « Collectivités Locales, Organismes consulaires » du Conseil d'Administration de l'Espace Info Jeunes.

Article 7 : contrôle et évaluation du partenariat

L'Espace Info Jeunes est soumis au contrôle prévu par les lois et règlements au titre d'association bénéficiaire de subventions publiques. Il s'engage, à ce titre, à fournir à la Ville de Clermont-Ferrand un bilan en fin d'exercice (bilan d'activité, compte de résultat et bilan financier), ainsi que tous justificatifs et tous documents budgétaires et comptables qui lui seront demandés.

La présente convention fait l'objet d'une évaluation annuelle réalisée conjointement par les parties afin de mesurer les impacts des axes d'intervention définis dans les articles 2 et 3.

Article 8 : évolutions de la convention

Les termes de la présente convention peuvent évoluer après accord des parties, sous la forme d'avenant.

D'autres partenaires-financeurs peuvent s'inscrire dans les objectifs et actions définis dans la présente convention, et le cas échéant définir des objectifs et actions complémentaires. Cet élargissement du cadre des signataires est validé par avenant signé par chacune des parties.

Article 9 : durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans et prend effet après la signature par les parties contractantes.

Article 10 : résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrites dans la convention, celle-ci pourra être résiliée par chacun des cocontractants, à l'expiration d'un délai de six mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception.

Article 11 : règlement des litiges

Les litiges éventuels relevant de l'application de la présente convention seront portés devant la juridiction administrative.

Fait en 3 exemplaires à Clermont-Ferrand, le

(dont 1 pour l'enregistrement)

Pour le Maire et par délégation,

Madame la Conseillère déléguée,

Madame Sondès EL HAFIDHI

La Présidente de l'Espace Info Jeunes,

Madame Martine BRUNSWIG

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité..

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 - JUIL. 2019

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe,

Sondès EL HA[illegible]